



Associations

Quelques mesures pour améliorer la trésorerie

Le 17 octobre 2018, Sarah El Haïry, députée MoDem de Loire-Atlantique, et quarante-trois autres députés (dont Géraldine Bannier), ont déposé une proposition de loi « visant à améliorer la trésorerie des associations ». L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi – en apportant quelques modifications et ajouts – et l'a transmise au Sénat (la discussion en séance publique était prévue le 9 juillet).



Voici les principales dispositions que les députés ont adoptées :

- La possibilité de « *conserver un excédent raisonnable sur les ressources non consommées affectées à une dépense déterminée* » (reliquat d'une subvention). Comme le précise l'exposé des motifs, cela suppose que les objectifs aient été atteints et que « *l'excédent constitué relève d'une maîtrise des dépenses n'ayant pas nui à l'exécution des missions* ».
- Le paiement d'une subvention dans un délai de soixante jours (mesure non initialement prévue dans la proposition de loi).
- La possibilité pour les réseaux associatifs de développer plus facilement des mutualisations de trésorerie entre leurs membres.
- Une meilleure identification des comptes inactifs et leur utilisation pour alimenter le Fonds de développement de la vie associative (FDVA).
- Une possibilité de mise à disposition des biens immobiliers confisqués par l'État, à des fins de réutilisation, le cas échéant à titre gratuit.
- La réalisation d'un état des lieux de la fiscalité liée aux dons et des autres voies et moyens de développement et de promotion de la philanthropie.

La commission des lois du Sénat n'a pas retenu la possibilité de conserver un reliquat de subvention. C'est la principale pierre d'achoppement.



Gérontologie

Le contexte est favorable aux Ehpad du secteur privé lucratif

Dans un article publié en ligne, Noël Bouttier synthétise une étude des *Échos* sur les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) du secteur privé lucratif ⁽¹⁾. En France, ce secteur réunit 22 % de l'offre de lits (contre 28 % pour le secteur associatif et 50 % pour le public). Il y aurait une concentration de l'offre avec l'existence de quinze groupes représentant 70 % des capacités du secteur privé lucratif.

(1) – « Les Ehpad commerciaux se portent bien », www.tsa-quotidien.fr/ du 11 juin 2019.

Trois groupes sont particulièrement puissants : Korian, qui a récemment absorbé Medica et qui réunit un quart des lits du secteur privé lucratif. Par ailleurs, Orpéa regroupe un cinquième du secteur ; Domus Vi est loin derrière avec 15 % des lits.

Le taux de marge nette des Ehpad du secteur privé lucratif a bondi de 4,9 % en 2015 à 7,8 % en 2017. Noël Bouttier retient que l'arrivée de plus en plus tardive des résidents, avec un fort niveau de dépendance, favorise l'amélioration des marges des structures lucratives : « *En effet, la liberté de tarif s'applique aux nouveaux entrants (alors que les augmentations sont réglementées une fois les personnes entrées). Comme la durée moyenne de séjour est passée*

d'un an à quatre mois, les possibilités de faire évoluer les tarifs d'hébergement se sont multipliées ».

Dans un contexte de réduction de l'offre d'hébergement souhaitée par les pouvoirs publics, les grands groupes ont tendance à diversifier leurs activités. Première voie : l'internationalisation. Ainsi, le leader, Korian, « *gère plus de 43 000 lits à l'étranger, à mettre en rapport avec ses 24 000 places métropolitaines* ». Seconde voie : la diversification. Les groupes privés ont investi massivement dans les résidences services, dans les services à domicile et de soins, etc. Cependant, « *ces activités dégagent une rentabilité beaucoup plus faible que l'hébergement à temps plein* ».

À vos agendas



En juillet, dans le Pays d'art et d'histoire des Coëvrons-Mayenne Visites-découvertes avec un guide-conférencier

Ce vendredi 12 juillet, à 15 h, au Montaigu, découverte de la chapelle et de l'ancien ermitage qui accueillait au Moyen Âge les pèlerins se rendant au Mont-Saint-Michel. Le site du Montaigu est « *un lieu privilégié où l'on vient chercher le calme et profiter du panorama exceptionnel sur le bassin de Laval. C'est aussi un lieu chargé d'histoire !* » Rendez-vous sur le parking du Montaigu.

Le mercredi 17 juillet, à 15 h, découverte de l'histoire de la ville de Mayenne à travers ses monuments les plus emblématiques. « *De la naissance de la ville fortifiée médiévale à l'impulsion nouvelle donnée au XVII^e siècle par le cardinal Mazarin pour embellir la ville, en passant par les bouleversements des bombardements de la Seconde Guerre mondiale* », cette « *balade architecturale inédite* » doit pouvoir offrir « *un véritable condensé d'histoire* ». Rendez-vous devant le théâtre.

Le mardi 23 juillet, à 15 h, découverte du village de Blandouet qui a su conserver ses ruelles étroites et son charme médiéval. Placé en lisière de la forêt de la Charnie, il est resté « *à l'écart des voies de communication jusqu'au mi-*

lieu du XIX^e siècle ». Rendez-vous devant l'église.

Le mercredi 24 juillet, à 15 h, découverte de l'église Saint-Vigor, à Neau, qui conserve « *un remarquable ensemble de peintures murales du XIII^e siècle* ». La visite permettra de « *déceler les différentes phases d'évolution architecturale de l'édifice* », et également de « *découvrir l'univers des peintures murales au regard de leur symbolique et des techniques utilisées* ». Rendez-vous devant l'église.

Le mercredi 31 juillet, à 15 h, découverte de l'église Saint-Sixte, à La Chapelle-Rainsouin, qui est « *l'une des plus remarquables églises du territoire* ». En effet, « *sa décoration intérieure, d'une très grande qualité, a été réalisée à l'initiative des trois familles propriétaires du château situé à proximité* ». Un programme ambitieux de « *décors très hétéroclites* » plonge le visiteur « *dans le mécénat artistique du XVI^e au XX^e siècle* ».

Tarifs : 5 euros en plein tarif ; 3,50 euros pour le tarif réduit ; gratuit pour les moins de 18 ans et les étudiants.

« *L'intelligence se forge par mille détours, mille égarements et mille erreurs. Quand on se trompe de chemin après avoir mal interprété une carte routière ou quand on rate un créneau après avoir mal accompli une manœuvre, notre esprit en tire des enseignements bénéfiques. L'intelligence s'appuie aussi sur la mémoire et celle-ci doit être continuellement sollicitée pour demeurer performante. Les nouvelles technologies rendent la vie plus commode, rendent l'accès à l'information (y compris pertinente) plus rapide et facilitent la coordination de certaines tâches. Mais elles engourdissent aussi notre esprit. L'intelligence humaine peut à la fois être assistée, bonifiée par les outils technologiques mais aussi se désagréger sous le joug de la technologie ; la frontière est mince entre l'intelligence assistée et l'assistantat de l'esprit.* »